

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique
Initiant-e(-s) : Virginie Cavalli Laisser vide

La Suisse a décidé d'effectuer sa transition énergétique lors des vingt prochaines années. Alors que nous sommes menacés de vivre des black-outs dans les années qui viennent, il est temps de développer massivement des énergies renouvelables locales et résilientes. Adapter nos infrastructures et en construire des nouvelles, notamment électriques, coûtera des sommes gigantesques. De nombreux citoyens sont prêts à s'engager en faveur de cette transition, il est temps donc de réinventer les sources de financement aptes à atteindre ces buts.

La transition énergétique présente de nombreux défis. En effet, nos infrastructures de production d'énergie doivent passer d'un système centralisé et dépendant aux énergies fossiles à une décentralisation de la production assurée par des énergies renouvelables. Pour ce faire, de nombreux investissements et les financements colossaux qui vont avec sont nécessaires. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, les collectivités publiques doivent saisir toutes les opportunités de diversifier leurs sources de financement afin d'atteindre de façon exemplaire les objectifs des Accords de Paris. Il reste peu de temps à notre société pour réaliser le virage écologique, il est donc temps de faire preuve d'agilité partout où nous le pouvons.

Dans son plan climat, la ville de Lausanne mentionne le développement des énergies renouvelables sur son territoire communal, notamment en « favorisant la participation des habitants à la production d'énergie renouvelable ». Ainsi, le financement participatif est clairement évoqué comme une piste possible d'action pour le développement d'énergies propres.

Depuis quelques années, des nouveaux modèles de financement participatifs et citoyens émergent. Dans le domaine du photovoltaïque notamment, des structures bénévoles organisées sous forme de sociétés coopératives connaissent un franc succès. C'est le cas de la société coopérative « Coopsol » <https://coopsol.ch>, active en terres neuchâteloises. En général, ces sociétés coopératives proposent à des propriétaires de toits de financer, superviser les travaux et gérer l'exploitation d'installations photovoltaïques sur leur bien-fonds. Le financement de ces opérations se fait via une campagne de crowdfunding organisée par le conseil d'administration, soit l'organe dirigeant de la société coopérative. Les participants à ce pot commun, nommés coopérateurs, peuvent acheter une ou plusieurs parts pour un montant d'entrée fixe, en général 500.- la part. Chaque coopérateur a ensuite une voix à l'assemblée générale de la société, qui s'occupe notamment de valider les investissements de la société.

Étant donné que les installations solaires s'amortissent actuellement sur plusieurs décennies, il est clair que les collectivités publiques, en général propriétaires de fond immobilier sur le long terme, sont les partenaires idéaux de ce genre de projets. L'autre avantage notoire de travailler avec une structure externe à la ville est de pouvoir lui déléguer un catalogue de tâches « à la carte » à une structure citoyenne et ainsi permettre à l'administration de consacrer ses ressources à d'autres projets de développement durable. Enfin, l'aspect participatif permet aux lausannois qui le souhaitent de mettre leur pierre à l'édifice de la lutte contre le réchauffement climatique.

Conseil communal de Lausanne

Ainsi, ce modèle moderne de financement présente une grande flexibilité, est participatif et mobilise le minimum de ressources communales.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

De déléguer un ou plusieurs projets pilotes de financement participatif, d'installation et d'exploitation de panneaux solaires à des structures externes de sociétés coopératives sur des toits de bâtiments appartenant à la ville de Lausanne.

Lausanne, le 18 janvier 2022

Signataire(s) :

Laisser vide

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis